

OCAPROCE INTERNATIONAL

**24^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme
9 – 27 Septembre 2013, Palais des Nations à Genève**

**DECLARATION d'OCAPROCE International
Sur le point 6, l'UPR-Reports pour le Cameroun**

**Présentation par: Micheline Makou Djouma, Représentante
Principale auprès de l'Office des
Nations Unies à New York, Genève et Vienne**

Genève le 20 Septembre 2013

Monsieur le Président,

Au nom d'OCAPROCE International, je souhaite la bienvenue à S.E. M. Moukoko Mbonjo, Ministre des Relations extérieures du Cameroun ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.

OCAPROCE a examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel du Cameroun, ainsi que le Compte rendu de la TROIKA. Nous nous réjouissons de tous les résultats constatés dans lesdits rapports, les engagements pris par le Cameroun et l'encouragement à poursuivre ses efforts pour l'éducation des femmes, notamment sa participation constructive à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme.

OCAPROCE International note avec satisfaction, les recommandations des Etats, adressées au gouvernement du Cameroun de même que les observations pertinentes, qui nous préoccupent, celles relatives au renforcement de la promotion et la protection des droits des Femmes et des Enfants.

OCAPROCE salue l'adoption du Plan d'action national pour les droits de l'homme, du plan quinquennal de protection contre les MGF, également à continuer de lutter contre la violence faite aux femmes et en faveur de l'abolition des châtiments corporels infligés aux enfants. Tout ceci constitue un gage de l'engagement de ce pays envers la mise en œuvre desdits droits. Encourage à cet effet, le progrès réalisé en termes de promotion de l'égalité de sexes et d'émancipation des Femmes au Cameroun.

OCAPROCE félicite le gouvernement Camerounais pour l'adoption du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi et notamment, le recrutement de 20 000 jeunes dans les différents postes de l'administration, et l'encouragement à doubler d'efforts dans cette direction.

Nous recommandons au Cameroun, d'adopter une loi spécifique pour combattre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, qui interdise entre autres les mariages forcés et le viol conjugal. Recommandons par la même occasion, la mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des enfants.

Nos recommandations vont à la Communauté internationale, pour l'adoption du rapport présenté par le Cameroun afin de ne pas compromettre la dynamique enclenchée par ce pays, en matière des Droits de l'Homme.

Je vous remercie M. le Président.